

## RUDOLF SCHALLER

avocat

boulevard Georges – Favon 13  
CH – 1204 Genève

tel 0041 22 312 14 00  
[schaller.r@bluewin.ch](mailto:schaller.r@bluewin.ch)

LSI  
Grand Conseil du Canton de Vaud  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

le 1<sup>er</sup> juin 2015

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Je me réfère à la lettre de votre Secrétaire général du 12 mai 2015 ( réf. IS/16010346 ) par laquelle répondez à ma lettre du 5 mars 2015 en concluant que vous n'entendez pas rouvrir le dossier concernant mon mandant, Dr. Denis ERNI, au sujet de la procédure ouverte devant le Grand Conseil vaudois et de sa Commission de gestion.

De fait, vous ne prenez pas position au sujet du problème que j'ai soulevé, à savoir la violation du droit de mon mandant d'être défendu par son avocat devant la Commission.

Cette violation des garanties fondamentales de procédure a été particulièrement grave en l'occurrence, car l'avocat qui s'est occupé de nombreuses procédures sur lesquelles le Professeur Claude Rouiller a exposé son opinion devant la Commission, aurait été en mesure de convaincre, pièces à l'appui, les membres de la Commission de ce que le traitement infligé à son mandant par la justice vaudoise constituait un déni de justice caractérisé.

A toutes fins utiles, je vous envoie en annexe copie de mes lettres adressées les 16 juin 2008 et 24 novembre 2008 à la Présidente de la Commission.

Je vous réitère la demande faite dans ma lettre du 24 novembre 2008 de fixer une audience de la Commission de gestion pour un débat contradictoire avec M. Denis Erni et son avocat d'une part et le Professeur Claude Rouiller d'autre part sur le traitement infligé par la justice vaudoise à M. Denis Erni et sur la question à savoir s'il s'agit d'un déni de justice caractérisé et permanent permettant au Grand Conseil de se saisir de ce cas.

Au cas où cette demande est rejetée, je vous prie de me communiquer une décision du Grand Conseil motivée susceptible de recours avec indication des voies et des délais de recours.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour M. Denis ERNI :  
Rudolf Schaller, avocat

Annexes : ment. ( 2 )